

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 22 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt deux janvier, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public à Segré, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali	1		M. BESNIER Loïc		
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas	1	
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien			

	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		1
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues		1
	M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément		
	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ	Mme DE LA VERGNE Aude			M. BIZEUL Claude		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille	
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland	

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur PBELLIER Denis, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 27 (Titulaires = 22 ; suppléants = 5)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 22/01/2025 a été affiché au centre administratif de Craon le 29/01/2025, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau

2. Vote du budget primitif 2025

3. Réflexion sur le devenir des ouvrages hydrauliques

4. Avenant au contrat territorial « eau » multithématique pour 2025

5. Actions de communication en 2025

6. Dossiers techniques

- 6.1. Révision du plan de gestion de l'espace naturel de la Gravelle
- 6.2. Bilan de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants et participation au programme de recherche sur les rongeurs aquatiques nuisibles

7. Examen des dossiers pour avis

8. Etat d'avancement des études, travaux et communication

9. Questions diverses



1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2024 est consultable sur www.bvoudon.fr
<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

Vote : Unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
Contrat mensuel d'infogérance 2024-2025	KIRSCH	676,68 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
impression lettre de l'Oudon n° 8	IMPRIMERIE LERIDON	926,40 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Entretien de la végétation au niveau du clapet du moulin martin	LOURY ELAGAGE	978,00 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
LIFE CHERAN		
Plantation participative 01/02/2025	CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA L	892,80 €
Plantation participative 01/02/2025	SYLVAGRAIRE	600,00 €
Remplacement batterie PC portable	KIRSCH	98,68 €

Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
			maximum	prestataire retenu
GENERAL	Etude d'évaluation du contrat eau (CTEAU) 2020/2025	Service	42 353,00 €	FUTUROUEST SARL
LIFE	Inventaire faune/flore avant travaux de restauration de milieux aquatiques - inventaire mammifères aquatiques (Loutre, Castor, Campagnol amphibie)	Service	22 750,00 €	MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT
LIFE	Réalisation de passages drones sur le Chéran	Service	5 370,00 €	2BS IMAGE ET DRONE
QUALITE	Gestion durable des haies	Service	100 000,00 €	SCIC MAYENNE BOIS SYLVAGRAIRE

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Séance du 11 décembre 2024

- Contrats d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2025 :
Pour faire suite à la procédure de mise en concurrence de juin 2024, puis à la phase de négociation lancée pour pallier à l'absence d'offres pour les lots 1, 2, 3 et 5, puis à la proposition de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE,
Vu la délibération du comité syndical du 25 septembre 2024 qui donne mandat au bureau, Il a été décidé : de l'attribution du lot n° 4 – protection juridique au cabinet CFDP pour un montant de 673.96 € annuel, de la constatation de l'infructuosité du lot n° 5 – Cyber risque, et de la validation de la signature d'avenants aux contrats actuels avec Groupama pour les lots 1 – dommages aux biens, 2 – flotte automobile, auto-mission et 3 – responsabilité générale pour un montant annuel de 6 925.45 €, pour une durée de 3 ans.
- Sélection d'un prestataire pour la réalisation de vidéos sur le bassin versant du Chéran (LIFE) pour un montant estimé à 6 000 € HT.
- Validation de la réalisation de suivis hydrobiologiques et hydromorphologiques sur le Chéran (LIFE) pour un montant estimé à 25 000 € TTC.
- Validation du programme de communication 2025 pour un montant estimatif de 46 500 € TTC.
- Validation du programme de suivi de la qualité de l'eau en 2025 pour un montant estimatif de 40 000 € TTC.
- Validation de la réalisation d'entretien de végétation des berges de différents cours d'eaux, préalablement aux travaux de restauration de l'hydromorphologie inscrits dans le cadre de la Déclaration d'intérêt général, dans la limite du montant estimatif de 120 000 € HT,

Séance du 8 janvier

- Validation du projet de restauration de la zone humide de Brain-sur-Longuenée sur la Thiberge pour un montant estimatif de 7 000 € HT,
- Demandes de subventions pour les études de restauration des milieux aquatiques en 2025 pour un montant estimatif de 117 000 € HT, sans préjuger de l'engagement des opérations.
- Demandes de subventions pour les travaux de restauration des milieux aquatiques en 2025 pour un montant estimatif de 523 000 € HT, sans préjuger de l'engagement des opérations.

- Demandes de subventions pour les suivis hydrobiologiques et inventaires faune/flore 2025 pour un montant estimatif de 30 000 € HT, sans préjuger de l'engagement des opérations.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le tableau de synthèse budgétaire est mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Le budget primitif 2025 reprend les montants proposés lors du débat d'orientations budgétaires, sans prise en compte des résultats et des restes à réaliser 2024. Il est présenté avec l'ajout des opérations d'ordre et d'un emprunt pour équilibrer les dépenses et recettes.

Proposition de délibération

EXPOSE

Compte tenu des propositions du Bureau, le budget 2025, après ajout des opérations d'ordres, est présenté en équilibre.

Le tableau budgétaire détaillé est exposé en séance.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,
Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau exposé,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD - Il y a moins de 2 mois nous avons effectué le débat d'orientations budgétaires. Les chiffres n'ont pas changé.

Monsieur Samuel MIGNOT présente les tableaux récapitulatifs du budget primitif 2025 (fonctionnement et investissement).

Madame Françoise COUÉ demande pourquoi l'excédent 2024 n'est pas repris ?

Monsieur Samuel MIGNOT – Le budget est voté sans avoir les résultats de l'année 2024, l'excédent sera intégré par un vote d'un budget supplémentaire.

Vote : Unanimité

PARTICIPATIONS FINANCIERES 2025

Les participations financières ont été fixées en 2017 dans le cadre de la fusion des syndicats et ont évolué pour atteindre en 2024 un montant de participation calculé en fonction de la surface des E.P.C.I. membres dans le bassin versant de l'Oudon. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de maintenir en 2025 les montants des participations.

	2017/2018/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Anjou Bleu Communauté	271 269 €	279 524 €	287 779 €	177 620 €	304 289 €	320 798 €	320 798 €
CA Laval	42 219 €	43 800 €	45 381 €	28 177 €	48 542 €	51 704 €	51 704 €
CC Château Gontier	29 131 €						
CC Vallées du Haut Anjou	72 536 €	75 005 €	77 474 €	47 966 €	82 412 €	87 350 €	87 350 €
CC Châteaubriant-Derval	4 814 €	7 968 €	11 122 €	8 566 €	17 430 €	23 738 €	23 738 €
CC Roche aux Féés	70 €	454 €	839 €	734 €	1 607 €	2 376 €	2 376 €
Vitré Communauté	96 €	1 451 €	2 805 €	2 496 €	5 515 €	8 224 €	8 224 €
CC Craon	422 762 €	402 824 €	382 887 €	217 769 €	343 011 €	303 136 €	303 136 €
siaep centre ouest may	3 260 €	3 260 €					
communes	2 965 €	1 803 €	1 803 €	1 082 €	1 803 €	1 803 €	1 803 €
TOTAL	849 122 €	816 089 €	810 089 €	484 410 €	804 609 €	799 130 €	799 130 €

Proposition de délibération

EXPOSE

Il convient de voter les participations financières appelées auprès des différentes collectivités membres comme proposé au moment du débat d'orientations budgétaires. Il est important de distinguer la part consacrée aux compétences « G.E.M.A.P.I. » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) des autres compétences pour les collectivités qui ont mis en place la taxe.

Les communes situées sur le bassin versant de l'Oudon dont l'intercommunalité n'est pas membre du syndicat sont sollicitées au titre d'une participation à la Commission Locale de l'Eau.

Le comité syndical,
 Sur proposition du bureau,
 Après en avoir délibéré,
 Approuve le tableau des participations présenté ci-après,

	GEMAPI 2025	autres compétences 2025	participations 2025
Anjou Bleu Communauté	256 319 €	64 479 €	320 798 €
CA Laval	47 703 €	4 001 €	51 704 €
CC Vallées du Haut Anjou	68 747 €	18 603 €	87 350 €
CC Châteaubriant-Derval	20 675 €	3 063 €	23 738 €
CC Roche aux Féés	1 604 €	772 €	2 376 €
Vitré Communauté	7 079 €	1 145 €	8 224 €
CC Craon	258 925 €	44 211 €	303 136 €
Peuton		189 €	189 €
Château-Gontier		355 €	355 €
Chemazé		307 €	307 €
Marigné-Peuton		240 €	240 €
Peuton		101 €	101 €
Prée d'Anjou		611 €	611 €
TOTAL	661 052 €	138 077 €	799 129 €

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,
 Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faut faire attention, on a pris sur les réserves ces dernières années pour mener les actions. Il faut conserver un fonds de roulement, il faudra peut-être dans 1 an ou 2 réindexer ces participations. Depuis la fusion des syndicats, il y a convergence des cotisations mais sans augmentation par collectivité, le montant total est resté le même.

Vote : Unanimité

3. REFLEXION SUR LE DEVENIR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Présentation : M Gilles GRIMAUD / M Joël RONCIN

Le syndicat gère un peu moins de 60 ouvrages hydrauliques (hors ouvrages de lutte contre les inondations) sur l'Oudon, l'Uzure, la Verzée, le Chéran, la Mée, la Pelleterie, l'Argos et l'Hommée. Depuis 2023, les membres du Bureau s'interrogent sur les modalités d'entretien et de réfection de ces ouvrages, qui arrivent en fin de vie pour certains, et ce, en lien avec les actions de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

A la suite de l'étude juridique menée par le syndicat, des rencontres ont été organisées avec Madame la Préfète de la Mayenne, avec Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire puis avec les représentants de l'association des propriétaires de moulins (ADSVO¹).

Ces démarches ont permis de clarifier une situation complexe compte tenu de l'historique, de la situation actuelle des ouvrages et du cadre réglementaire.

Le dossier est présenté au comité syndical pour échanger sur l'état des lieux et les orientations envisagées avec l'appui des services de l'Etat.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD – Les ouvrages hydrauliques arrivent en fin de vie. Il faut voir comment on appréhende la maintenance et la réfection de ces ouvrages. C'est assez compliqué.

Monsieur Sylvain LACÔTE présente l'état des lieux des ouvrages sur le bassin de l'Oudon. Il présente ensuite les 4 scénarios envisagés. Cf. diaporama.

Il explique que le scénario de l'abandon du contrôle des ouvrages par le syndicat est envisagé à la suite de la rencontre avec Madame la Préfète de la Mayenne.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Cette présentation synthétique reflète les nombreuses rencontres que nous avons eu. Les finances du syndicat sont limitées, nous investissons là où nous sommes aidés par nos partenaires financiers. Cela amène à revoir notre politique. Il est donc proposé de s'intéresser à ce qui appartient au syndicat et d'accompagner, de donner des conseils. Il serait proposé de ne plus intervenir sur les biens privés. Avant de continuer à travailler dans ce sens, les membres du bureau souhaitent l'avis du syndicat. Aussi, nous n'avons pas toujours la même vision que les propriétaires.

Madame Anne DANJOU – Les propriétaires n'ont plus l'obligation de gérer leur ouvrage ?

Monsieur Joël RONCIN – Ce n'est pas tout à fait le cas, ils gardent une responsabilité.

Monsieur Daniel FOURNIER – Attention aux termes. Les clapets ont été installés dans les années 70 sur pression des syndicats de rivière pour gérer la masse d'eau pour les agriculteurs. Le seuil a été enlevé, et ça a été imposé aux propriétaires. Si le syndicat se retire, il doit remettre tel que c'était avant.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Effectivement, les seuils maçonnés ou des vannes levantes ont été remplacés par des clapets. Cela concerne une trentaine d'ouvrages de moulins.

Monsieur Daniel FOURNIER – le clapet enlevait une capacité pour le meunier. Il faut remplacer les ouvrages et cela coûtera plus cher que de les entretenir.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faut tenir compte de ce que vous dites, mais ce n'est pas la vision de la Préfète.

Monsieur Daniel FOURNIER reverra avec le préfet. Il y a des droits d'eau.

¹ Association de défense et de sauvegarde de la vallée de l'Oudon

Monsieur Joël RONCIN – Si les propriétaires à l'époque n'avaient pas accepté les travaux de remplacement par des clapets, les ouvrages n'auraient pas été rénovés et pour certains seraient en ruine.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faut éclaircir la situation car actuellement la collectivité investit sur des propriétés privées. La référence est les services de l'Etat, ils disent qu'il y a des endroits où les droits d'eau existent, d'autres endroits où il n'y a plus de droits d'eau.

Madame Sandrine BOULLAIS - Si le propriétaire ne peut plus entretenir, comment cela se passe ? L'absence de soutien financier est une manière détournée d'imposer la continuité écologique.

Monsieur Gilles GRIMAUD – La collectivité n'a pas non plus les moyens de poursuivre des investissements sur des terrains privés. La continuité écologique par effacement d'ouvrage est une manière réaliste de répondre au problème.

Monsieur Joël RONCIN – Ce n'est pas un désengagement total, sur la partie continuité écologique le syndicat peut accompagner.

Madame Anne DANJOU – La DCE demande la continuité écologique et la conservation des volumes.

Monsieur Joël RONCIN – On supprime un ouvrage mais on réaménage la rivière pour maintenir un niveau d'eau avec des seuils.

Monsieur Daniel FOURNIER – Il ne faudrait pas regretter d'avoir effacé les ouvrages.

Monsieur Gilles GRIMAUD – On regrette déjà ce qu'on a fait dans les années 50-60.

Monsieur Daniel FOURNIER constate que l'eau arrive et circule plus vite, il faut gérer en amont pour la ralentir.

Monsieur Gilles GRIMAUD n'est pas spécialiste. L'eau arrive plus vite, tout dépend des quantités d'eau qui tombent aussi. La crue de juin 2024, extrêmement dommageable à Craon, a été ralentie par la végétation, donc moins dommageable à Segré. C'est très particulier.

Monsieur Dominique LARDEUX - L'aménagement agricole a fait qu'on accélère les arrivées d'eau. Il faudrait faire intervenir un hydrogéologue pour nous expliquer. La question est de savoir comment on va conserver l'eau dans les sols ? ce n'est pas la rivière qui est un réservoir. L'intérêt de garder de l'eau dans la rivière c'est pour des intérêts particuliers pour avoir un niveau d'eau localement. Le syndicat doit mettre ses moyens dans l'amélioration de la ressource, pas dans des intérêts particuliers.

Madame Anne DANJOU – Il y a plusieurs éléments à considérer.

Monsieur Dominique LARDEUX – Les aides agricoles ont été dirigées vers la production, pas vers la préservation de l'eau et des zones humides. On ne va pas revenir en arrière mais il faut y réfléchir.

Monsieur Christian PERROIS – Les pratiques culturales ont dégradé les sols. La rugosité due à la végétation a limité le ruissellement en juin 2024.

Pour revenir aux ouvrages privés, qu'est-ce qui oblige le propriétaire à l'enlever ?

Monsieur Sylvain LACÔTE – Il peut le conserver, la continuité écologique n'est pas obligatoire sur tous les cours d'eau.

Monsieur Daniel FOURNIER – Sur la Verzée, il y avait des canaux de contournement, ils ont été comblés. Le plus simple aurait été de mécaniser les vannages existants, et de ne pas mettre de clapets.

Monsieur Pierrick GILLES – Tous les propriétaires ont été informés ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – Non, on est encore au stade de la réflexion.

Monsieur Pierrick GILLES – Est-ce qu'il y a des aides ou un fond pour le patrimoine ?

Monsieur Daniel FOURNIER – Oui, au niveau européen pour faire de l'hydroélectricité.

Madame Sandrine BOULLAIS – Les aides vont vers la continuité écologique.

Monsieur Joël RONCIN – Cela ne dépend pas du syndicat, c'est l'application d'une réglementation.

Monsieur Joël RONCIN – Il faut compter 100 à 180 000 € pour un clapet, la participation totale des collectivités au syndicat est de 800 000 €, si on voulait rénover il faudrait augmenter de beaucoup les participations.

Monsieur Daniel FOURNIER – Les propriétaires de seuils sont d'accords pour l'amélioration de la qualité de l'eau, mais on n'est pas sûr que ce soient les bons choix qui soient proposés.

Madame Magali BOULTOUREAU – Pourquoi le Préfet du Maine-et-Loire aurait une position différente de la Préfète de la Mayenne ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – On travaille avec les deux préfets, on souhaite avoir une position commune du syndicat sur l'ensemble du Bassin versant de l'Oudon. La réglementation n'est pas la même, la continuité écologique s'applique sur des cours d'eau classés en liste 2 côté Mayenne.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de continuer à travailler sur le scénario de l'abandon du contrôle des ouvrages et de revenir vers le comité syndical car cette décision n'est pas neutre. Sans aide, le syndicat ne pourrait pas refaire tous les ouvrages.

Les membres du comité syndical décident la poursuite du travail de réflexion sur le devenir des ouvrages hydrauliques et valident le scénario de l'abandon du contrôle des ouvrages (hormis où le syndicat est engagé). Le scénario doit être précisé et sera présenté à un prochain comité syndical.

4. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE POUR 2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le tableau des actions est annexé à la présente note explicative de synthèse.

Cet avenant représente une aide de 212 317,8€ pour une dépense éligible de 707 726€ (soit 30% d'aides).

Proposition de délibération

EXPOSE

La Région des Pays de la Loire s'est engagée uniquement sur les deux premières années (2023 et 2024) du Contrat Territorial « Eau » multithématique (CTEau).

Compte tenu de l'avancée du programme, il est proposé de solliciter une dotation complémentaire au titre de la troisième année (2025).

Il convient donc de valider l'avenant qui sera présenté au Conseil Régional ou à sa Commission permanente.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Valide l'avenant proposé,

Soumet cet avenant à la Région des Pays de la Loire,

Dit que des modifications mineures pourraient être apportées,

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Daniel FOURNIER demande le cahier des charges des études préalables à la continuité écologique.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Il y a une partie état des lieux puis des scénarios d'aménagement qui vont de l'effacement de l'ouvrage à la rivière de contournement avec maintien de l'ouvrage. Chaque étude est différente.

Monsieur Daniel FOURNIER – Est-ce qu'il y a une étude des conséquences de l'aménagement ? il faut étudier les conséquences de l'effacement d'un seuil.

Monsieur Sylvain LACÔTE – On étudie les impacts positifs et négatifs de chaque scénario d'aménagement. On jauge les + et les – avec un comité de pilotage et il y a une solution qui ressort.
 Monsieur Louis MICHEL – les partenaires financiers orientent aussi les décisions.
 Monsieur Joël RONCIN - Une étude hydraulique est aussi demandée lorsqu'il y a un plan de prévention des risques inondations (PPRI).

Monsieur Daniel FOURNIER – Est-ce que la question des embâcles est étudiée ? s'il y a des seuils, les embâcles arrivent dans les ouvrages et peuvent être enlevées. Sans ouvrage, elles circulent, s'amassent et deviennent dommageables.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Il s'agit de la question de l'entretien des rivières, si la végétation est entretenue il y a moins d'embâcle.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Ce sont aux propriétaires riverains d'entretenir les rivières. S'il y a des questions d'urgence ou de pérennité sur un ouvrage le syndicat intervient mais on ne peut pas le faire sur tous les linéaires. Ce sont aux riverains de faire.

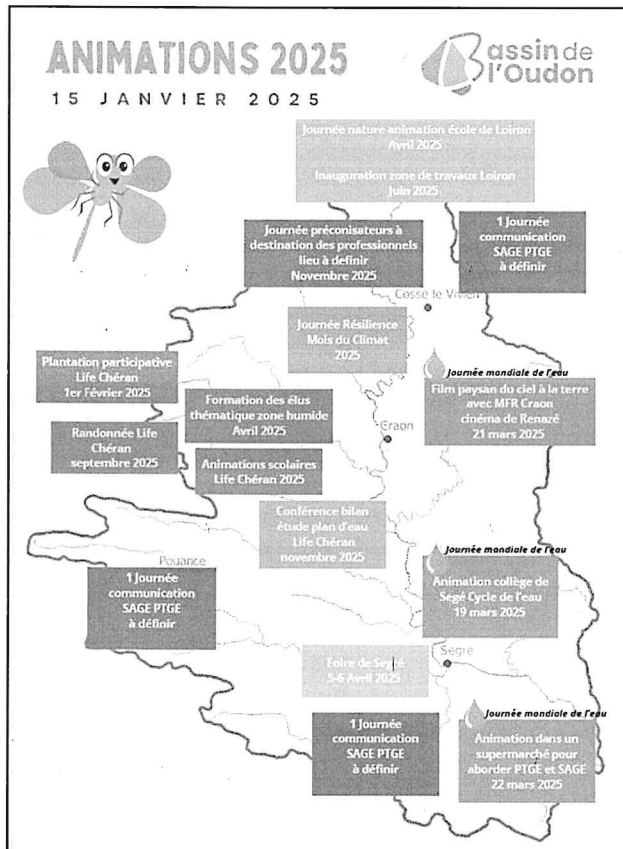
Madame Sandrine BOULLAIS voit dans la liste une demande de subventions pour le moulin de Pommeraye. Où en est ce dossier ? est-ce qu'il y a un droit d'eau ?

Monsieur Joël RONCIN – C'est effectivement inscrit dans l'avenant 2025 pour un financement possible. La DDT Maine et Loire s'est prononcée sur un droit d'eau valide, cela permet d'éclaircir la situation.

Monsieur Gilles GRIMAUD – On continue à étudier ce que l'on peut faire avec le comité de pilotage en tenant compte de l'intention du propriétaire de l'ouvrage.

Vote pour l'avenant avec la Région : Unanimité

5. ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2025



Présentation : Monsieur Aurélien COLAS
 Il est présenté en séance le programme de communication pour 2025. Les délégués sont invités à retenir les dates et à être présents lors des différentes manifestations.

Discussion :
 Monsieur Pierrick GILLES alerte sur la journée du 1^{er} février. Il n'est pas sûr que les plantations soient possibles compte tenu du temps pluvieux.

6. DOSSIERS TECHNIQUES

6.1. Révision du plan de gestion de l'espace naturel de la Gravelle

Présentation : M Hervé DUBOSCLARD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le syndicat est propriétaire de la zone humide de la Gravelle, située aux sources de l'Oudon. Cette parcelle, classée en Espace Naturel Sensible, fait l'objet d'un plan de gestion qui s'achève en 2024. Il est proposé de le renouveler pour 10 ans.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Gravelle pour une durée de 10 ans,

Dit que le coût est estimé à 200 250 € TTC pour la période de 10 ans,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD et Monsieur Sylvain LACÔTE présentent le dossier. Cf. diaporama. Monsieur Sylvain LACÔTE précise que ce plan pourra être modifié en fonction de l'évolution des possibilités financières.

Vote : Unanimité

6.2. Bilan de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants et participation au programme de recherche sur les rongeurs aquatiques nuisibles

Présentation : M Joël RONCIN

Le bilan 2024 est projeté en séance pour information. Cf. diaporama.

Pour la participation au programme de recherche :

Proposition de délibération

EXPOSE

Depuis 3 ans, la FDGDON² 49, l'Université d'Angers (Laboratoire BiodivAG) et l'EPTB³ de la Sèvre Nantaise, ont mis en place un programme scientifique concernant les rongeurs aquatiques envahissants (RAE).

Les objectifs scientifiques sont les suivants :

- Développer les méthodes standardisées de suivis d'indicateurs écologiques (populations, captures, impacts, ...)
- Améliorer la connaissance scientifique de l'écologie des RAE,
- Evaluer les stratégies de gestion actuelles,
- Améliorer le modèle de gestion en se basant sur une approche recherche-action.

Il est proposé au syndicat d'intégrer ce programme scientifique en mettant en œuvre 2 types d'actions :

- Localisation des RAE et abondance locale dans le 49 – montant de 800 € TTC
- Impact des RAE sur l'écosystème – montant de 500 € TTC

² Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles

³ Etablissement public territorial de bassin versant

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Valide la participation du syndicat au programme de recherche,
Dit que le coût est estimé à 1 300 € TTC (part du Syndicat du Bassin de l'Oudon),
Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Il est demandé si le nombre de piègeurs diminue ?
Monsieur Sylvain LACÔTE n'a pas l'information, il va se renseigner.

Monsieur Christian PERROIS précise qu'un couple de ragondin fait 100 ragondins sur 2 ans. Ils naissent et se reproduisent au bout de 6 mois.

Vote pour intégrer le programme de recherche : Unanimité

7. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation :

Du mardi 07 janvier 2025 à 14h30 au jeudi 23 janvier 2025 à 12h00, enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire. Cette autorisation porte sur le projet de travaux de dragage et d'entretien des voies navigables du Domaine Public Fluvial du bassin de la Maine. Les communes concernées sont les suivantes :

Angers (siège de l'enquête), Cantenay-Epinard, Montreuil-Juigné, Longuenée-en-Anjou, Grez-Neuville, Thorigné d'Anjou, Montreuil-sur-Maine, Chambellay, Chenillé-Champteussé, La Jaille-Yvon, Le Lion d'Angers, Segré-en-Anjou-Beu, Ecoflant, Briollay, Cheffes, Tiercé, Etriché, Juvardeil, Les Hauts d'Anjou et Morannes-sur-Sarthe-Daumeray.

Accès au dossier :

<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau-Utilite-publique/Annee-2025/IOTA-AENV-dragage-du-DPF-de-la-Maine>

La fiche d'analyse du dossier, au regard des compétences du Syndicat du Bassin de l'Oudon, est en séance.

Avis favorable à l'unanimité.

8. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation : en séance par les Vice-présidents

Il n'y a pas de remarques particulières.

9. QUESTIONS DIVERSES

Madame Anne DANJOU s'inquiète de l'agrivoltaïsme⁴ en zone de captage d'eau potable. Il faudrait que le syndicat se penche sur les dossiers. Il y a des risques de pollutions souterraines, des câbles partout,...

Monsieur Gilles GRIMAUD – C'est un sujet important.

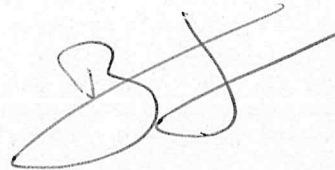
Monsieur Pierrick GILLES – Sur la zone de captage à Ballots, on ne peut pas mettre de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Dominique LARDEUX – Il faut regarder de près, on peut retrouver des zones de prairies grâce à ces installations.

Madame Régine TIELEGUINE - Tous les projets ne sont pas fait pareils. Il faut donc les examiner un par un pour pouvoir remettre un avis.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h52.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis BELIER



⁴ Production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole

